

Tribunal

IL AGRESSE ET BRULE SON EX-CONJOINTE AVEC UNE CIGARETTE

Une caravane à l'origine de la dispute

VALENCIENNES Le 1^{er} février 2022, Stéphanie appelle la police pour signaler une agression de la part de son ex-conjoint après une dispute au sujet d'une caravane.



Stéphanie était en train de fumer une cigarette lorsqu'elle a été agressée par Gaëtan.

Il est presque 20h, le 1^{er} février 2022, lorsque Gaëtan se présente au domicile de Stéphanie, son ex-compagne. Si l'homme de 32 ans s'est déplacé, ce n'est pas pour parler de la pluie et du beau temps à la personne qui a un temps partagé sa vie.

Accompagné de son ami Dimitri, Gaëtan est venu chercher une caravane qui se trouve sur le terrain de Stéphanie. Selon les différents témoignages, la jeune femme ne souhaite pas céder le véhicule à son ancien concubin et c'est à cet instant que les noms d'oiseaux fusent.

DES VERSIONS DIFFERENTES

C'est également le moment où les témoignages divergent. Selon Gaëtan et Dimitri, c'est la jeune femme qui se serait montrée agressive, et aurait roué de coups le premier nommé, armée d'un manche à balai.

Une version démentie par Stéphanie, qui assure que le trentenaire lui a brûlé les lèvres avec une cigarette qu'elle fumait à ce moment-là, avant de l'étrangler. Voyant sa mère en danger, Savanna, 17 ans, a décoché plusieurs coups de poing à l'encontre de l'agresseur, afin de lui faire lâcher sa proie. Cette dernière confirmera par la suite la version de Stéphanie.

L'agression se serait déroulé devant Lucenzo, 3 ans, le fils des deux protagonistes principaux de cette histoire.

SEUL GAËTAN ETAIT PRESENT AU TRIBUNAL

Absentes au tribunal le 10 juin 2022, Stéphanie et sa fille Savanna n'avaient pas souhaité rencontrer de nouveau Gaëtan, déjà soumis à une mesure d'éloignement. Ce dernier expliquait qu'il n'avait rien fait : « Je ne suis pas venu pour faire des histoires, je voulais juste récupérer la caravane ».

Pourtant, plusieurs examens médicaux indiquent que Stéphanie a bel et bien été agressée le soir du 1^{er} février 2022. « Je veux bien croire qu'elle a été frappée, mais ce n'est pas moi », a botté en touche l'accusé.

« C'est un homme lâche qui se présente ici », a dit avec véhémence l'avocate de la partie civile, « ma cliente souhaite seulement avoir la paix », a-t-elle ajouté.

« Mon client n'a rien fait », a répondu l'avocat de Gaëtan. « Les propos de Stéphanie et de sa fille ne collent pas ! Selon Mme.X, la scène s'est déroulée devant son domicile, alors que pour sa fille, elle a eu lieu dans la cuisine ! ».

Peu convaincu par ce plaidoyer, le tribunal a condamné Gaëtan à 4 mois de prison avec sursis et à verser une indemnité symbolique d'un euro à son ex-compagne.